

Un livret illustré à lire avec vos enfants
destiné aux enfants de 3 à 7 ans
(à détacher au centre de ce document)



Pour
vous aider
à aborder
la question
de
l'incarcération
avec
vos enfants

Un de vos proches est en prison...

Comment en parler à vos enfants ?

avec le soutien du
DÉFENSEUR DES DROITS

UFRAMA

Pourquoi parler de la prison avec vos enfants ?

L'incarcération est un événement difficile et douloureux.

Elle constitue souvent un choc et il n'est pas facile d'en parler en famille à cause de la honte ou de la culpabilité que l'on peut ressentir. Pourtant, les enfants ont besoin de comprendre ce qui se passe quand ils ne voient plus un de leurs proches parce qu'il est incarcéré.

On pourrait penser que ne rien dire les protège.



Or, l'histoire de "Tim l'écureuil" vous montrera que les choses ne sont pas si simples !

Les enfants ont souvent une grande intuition pour percevoir les événements qu'on souhaiterait leur cacher. Même quand ils ne disent rien et ne posent pas de question, ils savent inconsciemment qu'il se passe quelque chose d'important pour eux ou autour d'eux.

Les enfants ont besoin de savoir pourquoi leur parent n'est plus là, pourquoi il ne rentre plus le soir, pourquoi ils ne peuvent plus le voir... Ne pas en parler, ne pas répondre à leurs questions les prive de toute possibilité d'exprimer leurs inquiétudes et d'évoquer leur parent absent. Ils peuvent alors l'imaginer mort, ou croire qu'il les a abandonnés, ce qui peut être très douloureux et les empêcher même parfois de bien grandir.

Aussi vaut-il mieux qu'ils apprennent l'incarcération par une personne proche, en qui ils ont confiance, et qui saura trouver le moment et les mots adaptés pour expliquer ce qui se passe.

Ce petit livre est là pour vous aider à trouver vos propres mots avec vos enfants.



Garder des liens ou pas ?

Que vous ayez décidé ou non à maintenir des relations avec la personne de votre famille qui est incarcérée, il est important que vous soyez attentif à la façon dont vos enfants vont réagir.

Certains enfants vont demander très spontanément à rendre visite à leur parent incarcéré.

D'autres, par contre, vont manifester de l'angoisse à chaque lettre ou à chaque visite.

D'autres encore, parce qu'ils sont touchés par les actes commis, ne souhaiteront pas, au moins pendant un temps, maintenir de contact.

Il est important de prendre en compte le souhait de votre enfant.

Si vous le sentez en difficulté, n'hésitez pas à demander de l'aide à des spécialistes de la petite enfance ou de l'enfance, dans des structures proches de votre domicile : Centres PMI, CMP ou CMPP etc.

Comment expliquer pourquoi un proche est en prison ?



Nous avons vu qu'il était important de dire aux enfants que leur proche est incarcéré.

Si votre enfant vous demande pourquoi, vous pourrez répondre que la personne a fait quelque chose qui est interdit par la loi, et que la justice a pris la décision de le mettre en prison pour cela. Il est important alors de lui expliquer comment fonctionne la prison, avec des mots correspondant à son âge et à ses capacités de compréhension.

Les péripéties de Tim l'écureuil, illustrent ces difficultés.

Faut-il emmener les enfants au parloir ?

On entend souvent dire que le parloir n'est pas un endroit pour les enfants. Pourtant, les enfants ayant leur mère, leur père ou un proche incarcéré vivent douloureusement le fait d'être privés de leur présence. Cette douleur est d'autant plus vive lorsqu'on n'explique pas les raisons de l'absence. Les enfants risquent alors d'éprouver des sentiments d'abandon, de culpabilité, de honte...

Dans la mesure où les enfants expriment le souhait de voir leur parent et, quel que soit leur âge, il est important de leur proposer d'aller au parloir. Revoir la personne incarcérée leur permet de constater qu'ils peuvent continuer à entretenir des relations avec elle. Le permis de visite doit toutefois être demandé au juge d'instruction ou au directeur de l'établissement pénitentiaire. Dans certaines situations, le permis peut être refusé ou obtenu plus tard.

Une première visite au parloir rassure en général l'enfant. Ecrire à son parent détenu, lui faire un dessin, voilà aussi de bons moyens pour maintenir le contact.



Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas accompagner vos enfants au parloir

Certaines associations de maisons d'accueil assurent l'accompagnement des enfants au parloir. D'autres associations peuvent également répondre à votre demande.

Vous pouvez vous renseigner auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de l'établissement d'incarcération ou vous adresser à l'association qui assure l'accueil des familles.



L'histoire de Tim a été imaginée pour vous aider à aborder avec vos enfants les questions qu'ils se posent.

Nous avons choisi un personnage amusant et sympathique : un petit écureuil, et une situation classique, la disparition soudaine d'un père qui a été arrêté et conduit en prison. A vous de naviguer à travers ces pages qui illustrent les différents temps de cette situation et les problèmes qui y sont liés.

Soyez attentifs aux réactions de vos enfants pendant la lecture, à leurs commentaires, aux questions qu'ils posent, et aux manifestations d'inquiétude, d'anxiété ou de tristesse que vous pourrez repérer chez eux.

Ce sera l'occasion pour eux d'exprimer ce qu'ils ressentent et de se sentir soutenus par vous. Ils pourront ainsi plus facilement faire face à cette situation et surmonter leurs difficultés.

Ce livret est là pour vous aider à trouver les mots pour échanger avec vos enfants. Laissez vous guider par l'histoire de Tim et gardez confiance en vous. Nous sommes certains que vos enfants vous y aideront.

**Pour les enfants, comme pour les parents,
parler, sortir de la solitude,
permet d'y voir plus clair,
de surmonter les chocs de l'existence,
d'envisager plus sereinement l'avenir.**

Des lieux ressources

Les maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées

Il existe à proximité de la plupart des établissements pénitentiaires des lieux d'accueil, gérés par des associations, à l'intention des familles qui viennent rendre visite à un proche incarcéré.

Ces lieux ouverts aux heures et jours de parloir offrent différentes prestations et services aux familles :

- un accueil chaleureux avant ou après le parloir,
- des informations pratiques,
- un lieu aménagé pour votre confort avec une salle d'attente, des sanitaires, un coin change pour les bébés, un endroit jeux pour vos enfants.

Certaines associations de maisons d'accueil assurent également :

- la garde des enfants pendant les heures de parloir,
- l'hébergement pour un coût modeste,
- l'accompagnement des enfants au parloir.

Se renseigner auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'établissement concerné ou de l'association de maison d'accueil.

A savoir également :

La Défenseure des enfants peut être saisie directement par tout mineur dont les droits n'auraient pas été respectés ainsi que par son entourage. Les personnes incarcérées peuvent également correspondre avec la Défenseure des enfants sous pli fermé.

Défenseur des droits,
3 place Fontenoy, 75007 PARIS
<http://www.defenseurdesdroits.fr>





Votre avis sur le livret

“Tim et le mystère de la patte bleue”

Votre avis est important pour nous permettre de savoir si ce livret est utile et si certaines modifications doivent être apportées lors des prochaines éditions.

Vous pouvez découper ou photocopier ce questionnaire, le compléter et le retourner par courrier à :

UFRAMA, 16 avenue Victor Hugo, 92220 BAGNEUX

Vous pouvez également trouver ce questionnaire sur le site

Internet de l’UFRAMA : www.uframa.org

et en faire retour par mail à : asso@uframa.fr

1 - Vous êtes : la mère le père autre

2 - Combien avez-vous d’enfants ?

Quel âge ont-ils ?

3 - Vous êtes :

la personne qui assure la garde des enfants

la personne incarcérée

autre (précisez)

4 - Le livret vous a été remis par :

la maison d’accueil des familles

l’établissement pénitentiaire

un magistrat

autre (précisez)

5 - A quel moment ?

au cours du premier mois après le début de incarcération

plus tard



6 - L'avez-vous lu à vos enfants ?

- oui
- non

7 - Est-ce que l'histoire leur a plu ?

- oui
- non

8 - Quelles ont été leurs réactions ?

- rire
- joie
- soulagement
- émotion
- inquiétude
- questions
- autre (précisez).....

9 - En ce qui vous concerne, la lecture du livret vous a-t-elle :

- informé(e)
- réconforté(e)
- inquiété(e)
- aidé(e)
- soutenu(e)
- découragé(e)
- autre :

(plusieurs réponses possibles)

10 - Le livret vous a-t-il été utile ?

- pas du tout
- un peu
- assez
- très

11 - La lecture du livret vous a-t-elle permis de parler avec vos enfants ?

- oui
- un peu
- non

Toutes vos remarques, suggestions ou interrogations sur ce livret nous seront utiles (n'hésitez pas à les développer sur une feuille libre).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Auteurs :

D'après un conte de **Jean-François FAVRE**

Illustrations de **Quentin GRÉBAN**

Ce livret a été élaboré :

en concertation avec les associations de maisons d'accueil de familles de personnes incarcérées de France métropolitaine et d'outre-mer

avec la collaboration de :

Gérard BENOIST

Psychologue au SMPR de Fleury Mérogis

Isabelle BIANQUIS

Chef du département insertion à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Colette CLEMENT-BARTHEZ

Magistrat, conseiller à la chambre des mineurs et de la famille à la Cours d'appel de Lyon

Jean Luc DOUILLARD

Psychologue clinicien, Centre hospitalier de Saintonge (17)

Henri EICCHOLTZER

Vice-président de l'UFRAMA

Jeannette FAVRE

Présidente de l'UFRAMA

Dr Catherine JOUSSELME

Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des universités (Paris Sud)

Chef de service de la Fondation Vallée à Gentilly (94)

Odile NAUDIN

Conseillère auprès de la Défenseure des enfants

Jane SAUTIÈRE

Directrice d'insertion et de probation, bureau des politiques sociales et d'insertion à la direction de l'administration pénitentiaire

Merci à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce carnet de l'enfant et tout particulièrement aux familles et aux enfants des maisons d'accueil pour leur contribution précieuse.

Livret édité et diffusé par l'UFRAMA

avec le soutien pour la réédition :

- du Ministère de la Justice
- du Ministère des Solidarités et de la Santé

Dans la même collection, il existe cinq autres livrets :

- *Version anglaise : Tim and the mystery of the blue paw to help you talk about incarceration with your children*
- *Version espagnole : Tim y el misterio de la pata azul para ayudarlo a encarar el tema de la prisión con sus hijos*
- *Version italienne : Tim e il misterio della zampa blu per aiutavi ad affrontare la questione dell'incarcerazione con i vostri bambini*
- *Version allemande : Tim und das Geheimnis der blauen Pfote als Hilfe für ein Gespräch über die Inhaftierung eines Elternteils*
- *“Avoir un parent en prison”*
pour les enfants de 7 à 11 ans ayant un parent incarcéré
- *“Tim et le bracelet mystérieux”*
pour les enfants ayant un parent en placement sous surveillance électronique après une incarcération
- *Nina et le bracelet de Papa*
pour les enfants ayant un parent en placement sous surveillance électronique (PSE) à la suite d'une décision de justice sans incarcération préalable

**Les livrets édités et diffusés par l'UFRAMA
sont distribués gratuitement aux proches de personnes incarcérées**

UFRAMA

**Union nationale des fédérations régionales
des associations de maisons d'accueil de familles
et proches de personnes incarcérées**

16 avenue Victor Hugo - 92220 BAGNEUX

Tél : 09 71 42 14 83 - 06 71 04 89 40 - E-mail : asso@uframa.fr

Site Internet : www.uframa.org